

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu :

Le jeudi 5 novembre 2009 à 20h 30 en mairie

ORDRE DU JOUR :

- 1) Informations du maire**
- 2) Recrutement employé de l'Agence Postale Communale**
- 3) Déclassement d'une partie sud de l'ex RD 579 en limite avec Norolles**
- 4) Présentation et validation du projet restructuration de la Salle des Fêtes**
- 5) Projet antenne relais SFR**
- 6) Décision modificative au Budget (emprunt)**
- 7) Projet Relais Assistantes Maternelles**
- 8) Questions diverses**

**Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal de la Commune de Le Breuil en Auge
du jeudi 5 novembre 2009**

L'an deux mil neuf, le 5 novembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur David POTTIER, Maire.

Etaient présents : MM Testard, Bajard, et Guiot, Adjoints
Mmes Candavoine, Dufeil et Hochet
MM Breiner, Elie, Lemarchand, Lépy, Tiphagne, Sochon, conseillers

Absents excusés : MM Bouty et Dubreuil

Secrétaire de séance : Mme Dufeil

Monsieur le Maire demande que deux sujets soient ajoutés à l'ordre du jour :

- Travaux du bourg lot n°1- (La commission d'appel d'offre du Conseil Général a retenu une entreprise)
- Achat de tables pour la salle des associations

Le conseil Municipal donne son accord.

1) Informations du maire

Monsieur Breiner remet ce soir sa lettre de démission en tant que Conseiller Municipal puisque, comme prévu, ses nouvelles fonctions d'officier de réserve sont incompatibles avec son mandat.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu il y a une quinzaine de jours la lettre de démission de Monsieur Jean-Noël Liné qui sera effective le 31 décembre 2009. Un nouvel employé sera donc recruté dans les mêmes conditions (16 h/semaine pour le Breuil et 24h/semaine pour Norolles) en collaboration avec Norolles.

Il faudra fermer le poste de Monsieur Jean-Noël Liné et ouvrir un poste pour son remplaçant.

L'Agence Postale Communale ouvrira le 2 décembre prochain.

La poste actuelle fermera le vendredi 27 novembre 2009 pour clôture des comptes et transfert.

Les meubles vont être prochainement installés.

La commune souscrira un contrat de vidéo surveillance afin assurer la sécurité de l'agent et des locaux.

Cérémonie du 11 novembre : dépôt de gerbe au monument aux morts du breuil à 9h45.
Un bulletin d'information du Syndicat mixte du Bessin Versant de la Touques ainsi qu'un courrier du ministère de l'intérieur concernant la réforme de l'organisation territoriale.

2) Recrutement employé de l'Agence Postale Communale

Il y a 4 candidates. Les entretiens se tiendront lundi prochain.

Un poste d'Adjoint administratif 2^{ème} classe doit être créé.

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

La délibération doit préciser :

- le grade correspondant à l'emploi créé.
- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de non titulaire créé en application des trois derniers alinéas de l'article 3 de la loi précitée,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe échelle 3 non titulaire contractuel, en raison de l'ouverture de l'Agence Postale Communale,

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe de non titulaire contractuel, à temps non complet à raison de 16 heures hebdomadaires, en raison de l'ouverture de l'Agence Postale Communale comprenant les fonctions de responsable d'Agence Postale Communale.

La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 303.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

3) Déclassement d'une partie sud de l'ex RD 579 en limite avec Norolles

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal de la demande du Conseil Général du déclasser la section sud de l'ancien tracé de la route départementale 579 se prolongeant sur la commune de Norolles. Depuis la réalisation de la déviation cette section est une simple desserte de propriétés riveraines et n'a plus vocation à être maintenue dans la voirie départementale.

Il est donc proposé le déclassement et reclassement en l'état dans la voirie communale de cette partie sud de l'ex RD 579, d'une longueur totale de 148 mètres entre la RD 579A et la limite communale avec Norolles.

Il est également rappelé que la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 a simplifié la procédure et que lorsque les fonctions de desserte de sont pas modifiées, le classement et le déclassement sont dispensés d'enquête publique préalable, ce qui est le cas ici.

Vu l'accord de la commune de Norolles pour sa partie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, décide :

- le déclassement et reclassement en l'état dans la voirie communale de la partie sud de l'ex RD 579, d'une longueur totale de 148 mètres entre la RD 579A et la limite communale avec Norolles à la condition que le Conseil Général procède à sa réfection.

4) Présentation et validation du projet restructuration de la Salle des Fêtes

Monsieur Bajard présente le nouveau projet de restructuration de la salle des Fêtes :

- création de sanitaires et d'une liaison entre la cuisine et la salle

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des votants (1 vote contre) :

- 1) Décide d'approuver les travaux pour un montant estimatif de 50 000,00 € HT,
- 2) Autorise Monsieur le maire à demander toute subvention pour le financement du projet.

3) Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au marché de ces travaux (dont l'arrêté de Permis de Construire).

5) **Projet antenne relais SFR**

Une proposition de pose d'antenne relais SFR dans le clocher de l'église a été faite à la commune. Si ce projet aboutit, SFR prendra en charge la sécurisation du clocher (échelle, escalier).

Un loyer sera versé à la commune. Une somme correspondant à 3 ou 4 ans de loyers pourra être réglée en une seule fois par SFR, ce qui permettrait de faire des travaux dans l'église (la toiture par exemple).

Le Conseil Municipal, sur le principe, est favorable au projet et après information auprès des habitants un cahier de doléances sera ouvert en mairie.

6) **Décision modificative au Budget (emprunt)**

L'emprunt contracté chez Dexia Collectivités Locales pour le tracteur en 2006 est à taux variable. Celui a baissé cette année, et de ce fait, le capital remboursé en 2009 est plus important et les intérêts remboursés moins importants que prévu au Budget Primitif. Il convient de prendre une décision modificative.

Le crédit ouvert au compte 1641 (emprunt en euros) du Budget Primitif 2009 étant insuffisant, il est nécessaire de l'augmenter par diminution des crédits ouverts au compte 2184 (mobilier).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, décide :

Designation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 1641 : Emprunt en euros	430.00 €	
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts	430.00 €	
D 2184 : Mobilier		430.00 €
TOTAL D 21: Immobilisations corporelles		430.00 €

7) **Projet Relais Assistantes Maternelles**

Trois personnes à la recherche d'un local pour la création d'un regroupement d'assistantes maternelles ont rencontré Monsieur le Maire, et lui ont déposé un dossier.

Finalement ce dossier a été récupéré car elles ont trouvé un local.

8) **Travaux Bourg Lot n°1 (Aménagement de voirie-Assainissement-Eclairage Public)**

Les plis concernant l'appel d'offres Travaux Bourg Lot n°1 (Aménagement de voirie-Assainissement-Eclairage Public) ont été ouverts le 7 octobre dernier à la Direction Générale Adjointe Aménagement et Déplacement.

Six entreprises ont remis une offre.

L'offre économiquement la plus avantageuse a été appréciée en fonction du critère unique du prix le plus bas (département + commune).

L'estimation était de 213 020,00 € HT pour les travaux communaux et 51 922,00 € HT pour les travaux sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général, soit un total de 264 942,00 € HT.

Il a été proposé de retenir l'entreprise SGREG Ile de France Normandie pour un montant de 150 220,40 € HT pour les travaux communaux et 46 779,30 € HT pour les travaux sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général, soit un total de 196 999,70 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

- décide d'approuver le choix de l'entreprise SGREG Ile de France Normandie,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ces travaux

9) **Achat de table pour la salle des associations**

Monsieur le maire informe le conseil Municipal de la nécessité d'acheter des tables pour la salle des associations. Une promotion intéressante est actuellement en cours chez JPG.

Il s'agit de tables pliantes et facilement transportables. Le prix unitaire est de 54.50 € HT. 8 tables sont nécessaires. Le coût serait donc de 436.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, décide d'approuver cet achat.

10) Questions Diverses

Il est demandé des informations sur l'affichage en mairie. Une meilleure organisation de l'affichage sera à prévoir lorsque les nouveaux panneaux seront arrivés.

Aucune réponse n'a été donnée par la communauté de commune concernant les nouveaux horaires attendus pour le transport scolaire.

Des poubelles pour la salle des fêtes sont nécessaires.

Il faut penser aux décorations de Noël pour les différents sapins.

Il est signalé un affaissement d'une tranchée sur la route devant la station service. Le nécessaire sera fait auprès de l'Agence Routière Départementale.

Le marquage de la rue Jules Grün devrait être refait prochainement.

Monsieur Lemarchand a assisté à une journée d'information, au CNFPT à Hérouville Saint Clair, sur le thème de la place du vélo dans l'agglomération (réglementation, signalisation, aménagement de la voirie en coordination avec le centre d'étude technique ...).

Il en résulte qu'une réflexion devra être menée sur la mise en place de pistes cyclables lors de l'aménagement du bourg.

Le miroir de sécurité (remboursé par l'assurance) se trouvant en bas de la côte des Girouettes est arrivé et sera prochainement posé en remplacement de celui qui avait été cassé.

Un courrier de Monsieur Delaurat adressé au Conseil Municipal est distribué à tous les Conseillers Municipaux.

La séance est levée à 22h10.